



MAIRIE

1, Rue des Fleurs
22530 SAINT-CONNEC

Téléphone : 02.96.28.52.74
Courriel : mairie.stconnec@wanadoo.fr
Site Officiel : <http://saint-connec.fr>

CONSEIL MUNICIPAL

(Mandat 2020-2026)

Compte rendu de la Séance du jeudi 12 février 2026

Convocation transmise le 06-02-2026.

Présents : Rolland LE LOSTEC, Maire - Christine LE BIHAN, 1ère Adjointe - Renzo SALMON, 2ème Adjoint - Gilbert CABON, 3ème Adjoint - Pascal AUREGAN - Nadine LE METAYER - Sylvie HAYES .

Absents excusés : Charles RESCOURIO - Daniel GILABERT - Christine LE JEUNE
Secrétaire de séance : Gilbert Cabon

ORDRE DU JOUR COMMUNE

■Point sur les élections.

Une liste est désormais complète (11 candidats). Lorène BERRONE, tête de liste est présente ce soir pour assister à cette réunion, s'informer des actions en cours. Trois des conseillers actuels en font partie et pourront transmettre leurs acquis pour une transition que tous espèrent lisse.

■Proposition du réseau « Bruded ». <https://www.bruded.fr/>

L'association BRUDED est un réseau de plus de 280 collectivités de Bretagne et Loire-Atlantique qui s'engagent dans des réalisations concrètes de développement durable et solidaire. La commune est adhérente.

Cécile JAMONEAU, Chargée d'animation territoriale - Centre et Ouest Côtes d'Armor, Pontivy communauté - 06 75 96 85 73, c.jamoneau@bruded.fr, se propose de rencontrer les membres de la liste avant ou après les élections, afin de leur présenter l'association, les actions qu'elle mène et les soutiens qu'elle peut apporter aux élus.

■RIFSEEP - Part CIA - Délibération :

Lors de sa réunion du 18 décembre, le Conseil Municipal a adopté la mise en place du RIFSEEP, à compter du 1er janvier 2026.

Le **RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)** est constitué de deux parts :

-L'**IFSE** (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise). Cette part IFSE est liée :
au poste de l'agent, à son expérience professionnelle.

L'IFSE repose sur une répartition des emplois dans des groupes de fonctions.

Les montants accordés ont été fixés lors de cette même réunion.

-le CIA (Complément Indemnitare Annuel)

Cette 2ème part est liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Le CIA valorise :

- l'investissement professionnel
 - la capacité à travailler en équipe
 - la connaissance de son domaine d'intervention
 - sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
 - l'implication dans les projets
- et plus généralement le sens du service public.

A noter : Le versement du CIA est facultatif. Le montant alloué est individuel et n'est pas systématiquement reporté d'une année sur l'autre. Comme l'IFSE, ce complément CIA est encadré par des plafonds.

Le CIA est à évaluer en lien avec l'entretien professionnel et les critères du décret cités plus haut, ou autres critères à définir par la collectivité.

Le Maire fait des propositions sur les montants à attribuer. (Application sur l'année n-1).

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

■Rénovation des Logements Locatifs de la Résidence des Glycines

■Suite de la réunion de présentation de l'AVP, le lundi 26 janvier par Mme Giordani de STUMM.

□Adoption de l'Avant-Projet Définitif

Le Maire présente la dernière mouture de l'Avant-Projet Définitif (transmise préalablement aux conseillers) ainsi que les remarques de Vincent Belly, de l'ADAC.

Après plusieurs échanges avec Mme GIORDANI et M. PERON, de STUMM, des précisions et des engagements ont été signifiés quant au réalisme du descriptif et de l'estimation financière, à la phase APD.

L'avis des contrôleurs Technique et SPS viendra plus tard et les ajustements nécessaires seront faits en phase PRO.

L'estimation financière de la tranche ferme s'élève à **394 600 € HT (soit 2 132 € HT/m² - 185m²)**.

A ce montant, s'ajoutent les frais d'architecte qui s'élèvent à **53 600 € HT**.

Par ailleurs, il convient d'ajouter aussi les frais liés aux organismes de contrôles Technique et SPS : **12 162 € HT**.

Le Conseil doit également se prononcer sur les éventuelles tranches conditionnelles :

-Enduit extérieur :	70 500 HT
-TVA (10%) :	7 050 €
-Total TTC =	77 550 €.

Tranche conditionnelle abandonnée car elle n'apporte rien à la rénovation énergétique.

-Remplacement couverture =	63 500 € HT
-TVA (10%) =	6 350 €
-Total TTC =	69 850 €.

Tranche conditionnelle conservée au cas où le remplacement de la couverture s'avèrerait nécessaire.

-Menuiseries extérieures en PVC, au lieu de l'aluminium =	-8 000 € HT.
-TVA (10%)	- 800 €
-Total TTC =	- 8 800 €.

Tranche conditionnelle abandonnée.

-Fourniture et pose de 5 hottes à recyclage =	2 800 € HT
-TVA (10%)	280 €
-Total TTC =	3 080 €.

Tranche conditionnelle conservée.

Montant total (Tranche ferme + tranches conditionnelles) : 394 600 € HT+ 63 500 € (TC : Toiture) + 2 800 € HT (TC : Hottes) = 460 900 € HT.

A cela s'ajoutent les honoraires d'architecte et les frais liés aux organismes de contrôle : 53 600 € HT + 12 162 € HT = 65 762 € HT.

Coût total estimé en phase APD :

- Tranche ferme (394 600 € HT) + Tranches conditionnelles (66 300 € HT) = 460 900 € HT
 - Honoraires architecte (53 600 € HT) et Organismes de contrôle (12 162 € HT) = 65 762 € HT
- Total = 526 662 € HT.**

Avis du Conseil Municipal :

-Sur les éventuelles tranches conditionnelles : Avis favorable à l'unanimité pour le maintien des tranches conditionnelles « Couverture » et « hottes » :

-Sur la validation de l'Avant-Projet Définitif : Avis favorable à l'unanimité sur le projet, sur l'estimation financière Hors Taxe, avec ajustements éventuels des taux de TVA :

**10% sur les travaux de construction assimilés à du neuf ou conduisant à une remise à neuf du logement, les travaux purement esthétiques, etc. et*

**5,5% pour les honoraires et frais d'études énergétiques préalables aux travaux de rénovation énergétiques, pour les travaux de rénovation énergétiques et les travaux indissociablement liés à l'amélioration de la performance énergétique.*

D'autres délibérations, notamment la « **Délibération du Conseil Municipal s'engageant à conserver des montants de loyer abordables** » sera prise lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, le jeudi 5 mars, après consultation des Services de la Région.

■Informations sur les subventions possibles : Rappels

Par ailleurs, le Maire prendra prochainement contact avec les services de la Région et du Pays de Pontivy pour l'élaboration des dossiers de demandes de subventions Région (Bien Vivre Partout en Bretagne) et Europe (Leader).

□Région (BVPB) :

Suite à la réunion de revoyure avec Pontivy communauté il a été acté le changement de projet : « Soutien au projet porté par Saint-Connec – Rénovation de 5 logements sociaux, en remplacement du projet de rénovation de l'ancienne école pour la création de logements sociaux ». Le montant d'aide prévisionnel reste inchangé : 100 000€ si les dépenses sont bien de 500 000€. Si le montant des dépenses est inférieur il y aura un ajustement à l'instruction. Ce sera 20% des dépenses retenues à l'instruction, dans la limite de 100 000€

Pour rappel ce projet pourra être soutenu sous plusieurs conditions :

- Dépôt d'un dossier en phase APD (avant-projet définitif) **avant le 30 juin 2026** sur la plateforme des aides régionales (je pourrai vous accompagner dans cette démarche au besoin)
- Respect des conditions régionales :
 - La réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40%.
 - L'intégration de matériaux biosourcés ou l'utilisation d'énergies renouvelables.
 - Le respect des conditions spécifiques liées aux projets de logements sociaux ou abordables : agrément ou délibération du conseil municipal s'engageant à conserver des montants de loyer abordables

Avant de déposer le dossier vous devez néanmoins attendre que l'avenant à la convention soit passé à Pontivy communauté et à la Région. Vous me notifiez dans votre mail que le projet en est au stade AVP, nous pourrons donc déposer le dossier courant février-mars. En prévision du dépôt je vous joins le modèle de délibération et la liste des pièces qui seront à fournir pour le dossier si vous souhaitez le préparer en avance.

□Leader : Réponse de Francis Morin (Pays de Pontivy)

Les questions principales sont celles de l'assiette éligible des dépenses et la partie ressources du plan de financement :

Concernant l'assiette éligible, **selon moi les 395 400 € sont éligibles donc l'aide financière LEADER pourrait s'élever à 75 000 €** (soit 18,9%).

Peut-être que certains postes sont à retirer de l'assiette mais nous avons de la marge avant d'atteindre les 80% maximum d'aide LEADER.

Ci-joint une analyse très prudente, ligne par ligne, de l'assiette éligible (en sortant beaucoup de postes) : la encore nous avons de la marge.

Concernant la partie ressources, il me manque le montant de la subvention Région, mais ceci ne devrait pas avoir d'impact vu le montant de l'opération.

Donc, avec quasi-certitude, je peux confirmer que l'opération pourra bénéficier d'une subvention de 75 000 € (sous réserve, évidemment, de l'accord du comité de programmation et des montants disponibles au moment du dépôt de la demande).

□Département : Il nous reste un reliquat du Contrat de Territoire 2022-2027 qui pourrait être affecté à ce projet, mais peut-être le CT sera terminé d'ici là (11 731 €).

□DETR ou DSIL, voire Fonds vert

Compte tenu du fait qu'il ne sera pas possible de lancer les travaux en 2026, il n'est pas utile de solliciter ces subventions cette année. A revoir fin 2026 ou début 2027.

■Information sur les conventions loyers (PLAI, PLUS et PLS).

Une rencontre sera nécessaire avec les services de la Région ou la DDTM, pour bien comprendre le système de fixation des loyers et des recettes envisagées, en fonction du type de prêt choisi.

La délibération de sollicitation des subventions sera prise lors de la dernière réunion de Conseil Municipal du jeudi 5 mars 2026.

■SDE22 - Marché de fourniture d'électricité à compter du 1er janvier 2027

Le marché de fourniture d'électricité actuellement en cours avec le fournisseur Total Energies arrive à échéance le 31-12-2026.

Afin d'anticiper les cours de marchés et prendre en compte le calendrier électoral, le SDE a sollicité, pour le 06-02-2026, un état des lieux complet du parc qui sera concerné par ce marché.

Celui-ci a été transmis et, comme par le passé, la commune sera concernée par le lot 1 : Fourniture d'électricité standard - toutes puissances, tous sites.

Par ailleurs, le Comité Syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications. (Documents transmis préalablement par mail aux conseillers).

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),

- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Le Conseil est invité à prendre connaissance de cet avenant et à le valider.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

■Projet éolien du Hent-Glaz à Mûr de Bretagne - Guerlédan : Compte rendu de rendez-vous avec Mme Alice Borius - Responsable du Projet éolien Sénior - ABO Energy, le mercredi 11-02-26, à 11h30.

Au cours de cet entretien, Mme Borius a annoncé que ABO Energy n'utilisera finalement pas les chemins St-Connecois (Route allant des Quatre Routes à Pors-Glut), si bien que la convention signée en 2021 est désormais caduque. (6 000 € annuels, pendant 18 ans + 5 000 € ponctuels attribués à un projet communal à définir).

Une nouvelle proposition de dédommagement a été faite avant la réunion de Conseil Municipal. Elle proposait une somme de 1 000 € par an pendant 22 ans et 5 000 € ponctuels. Le Maire l'a trouvée insuffisante et a sollicité 2 000 €/an pendant 22 ans, en dédommagement du dédit, ainsi que le maintien des 5 000 € attribués à un projet communal.

Une nouvelle proposition est parvenue juste avant la réunion, validant la demande du Maire et proposant de signer une nouvelle convention, « afin de partager la valeur du projet éolien du Hent-Glaz avec des retombées économiques pour la commune » : Une indemnisation annuelle de 2 000 € sera versée à la commune durant 22 ans minimum et 32 maximum, après la mise en service. A cela s'ajoute une somme de 5 000 €, attribuée à un projet communal (Aménagement du bourg ?) versée à la mise en service du Parc.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

Mme Borius fera suivre les éléments nécessaires à la préparation du Conseil Municipal du jeudi 5 mars (convocation, note de synthèse, modèle de libération...), le Conseil Municipal devant donner pouvoir au Maire pour signer la nouvelle convention, avant la fin du mandat.

■Projet éolien de Carmoise-Tréhouët : Projet de signature d'une nouvelle convention.

(Voir modèle de délibération à prendre).

Dans le cadre du projet éolien de Carmoise-Tréhouët, nous avons signé avec Eolfi, en 2017, une convention pour l'utilisation de la voirie communale. Il est nécessaire aujourd'hui de signer une nouvelle convention comprenant les modifications suivantes :

- Ajout de l'autorisation d'utiliser les chemins d'exploitation (en plus des voies communales et des chemins ruraux) ;
 - Ajout d'un plan plus précis en annexe de la convention ;
- M. Rummel d'Eolfi nous transmet les documents suivants :

Une **note de synthèse**, à transmettre au conseil municipal au moins 5 jours francs avant la réunion, qui reprend les éléments essentiels du sujet ; Cela a déjà été fait à l'occasion de la dernière réunion de Conseil Municipal.

- Un **modèle de délibération**, qui pourra être utilisé lors du conseil municipal ;
- Un document d'**IP (informations précontractuelles)** et la **convention** que nous pourrions signer ensemble dans les jours qui suivront.

Avis du Conseil Municipal :



PARC EOLIEN COTES ARMOR 1
18bis rue d'Anjou
75008 PARIS
Contact : Théo RUMMEL
Mail : theo.rummel@eolfi.com
Téléphone : 06.21.21.74.43

Monsieur Roland LE LOSTEC
Maire de Saint-Connec
Mairie de Saint-Connec
1 rue des Fleurs
22530 SAINT-CONNEC

Monsieur Eric LE BOUDEDEC
Maire de Guerlédan
Mairie de Guerlédan
2 rue Sainte-Suzanne
22530 GUERLEDAN

Paris, le 19 janvier 2026

Par LRAR 1A 179 862 9.334

Objet : Engagements concernant les mesures environnementales liées au projet de parc éolien de Carmoise-Tréhouët

Messieurs,

La société PARC EOLIEN COTES ARMOR 1, détenue à 100% par EOLFI, envisage de construire et d'exploiter un parc éolien terrestre d'une puissance installée totale de 8,8 Mégawatts sur le territoire des communes de Guerlédan et Saint-Connec, situées dans le département des Côtes d'Armor (22) (ci-après la « Société »).

Par ce courrier, la Société tient à reconformer aux communes de Guerlédan et de Saint-Connec son engagement à financer les mesures suivantes, conformément aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral portant autorisation environnementale du 14 octobre 2022 modifié par l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 24 juin 2025 :

- 25 000 euros HT maximum pour la bourse aux arbres (plantations visant à atténuer les vues depuis les habitations) ;
 - 15 000 euros HT maximum pour la mise en place de stores ou de volets automatiques.
- Tout solde non utilisé sera réattribué à parts égales aux communes d'implantation (Guerlédan et Saint-Connec), pour financer des actions complémentaires d'insertion paysagère.
- Participation du pétitionnaire, soit de la société PARC EOLIEN COTES ARMOR 1, à la mise en place de masques visuels végétalisés sur des espaces publics des communes d'implantation (Guerlédan et Saint-Connec), notamment les places de village et les entrées de bourg, pour un montant de 20 000 euros HT par commune, soit 40 000 euros HT au total.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleures considérations.

PARC EOLIEN COTES ARMOR 1
Le Président, Eolfi
Elle-même représentée par Gadiyb Enr
Représentée par Monsieur Germain PEYER

PARC EOLIEN COTES ARMOR 1
18bis rue d'Anjou - 75008 PARIS - RCS PARIS 841 367 741

Avis du Conseil Municipal : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

RENOUVELLE son soutien à la Société dans la poursuite du développement du Parc éolien sur le territoire de la Commune ;

AUTORISE le Maire à signer un acte contenant une Convention de passage et de tréfonds, ainsi que les informations précontractuelles associées, dont l'objet est de permettre à la Société d'utiliser l'ensemble des voiries, des chemins

ruraux, des voies communales et des chemins d'exploitation appartenant ou gérés par la Commune pour la construction, l'exploitation, le raccordement et la maintenance du Parc éolien, conformément aux projets d'actes joints à titre indicatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 12 février 2026.

■ **Compte rendu de la conversation téléphonique avec M. Guillaume, Président de l'Association « Non aux éoliennes mûroises ! »**

Le Maire a contacté M. Guillaume, Président de l'Association « Non aux éoliennes Mûroises ! », laquelle a maintenu son recours contre le projet éolien de Carmoise-Tréhouët, ce qui a pour conséquence de retarder la mise en route du chantier, lequel a pourtant obtenu toutes les autorisations nécessaires.

Il lui a fait part notamment de l'importance de l'implantation de l'éolienne de Tréhouët pour le budget de la commune de St-Connec.

M. Guillaume lui indiqué en retour les motivations de son association, tout à fait respectables au demeurant, Il a cependant promis de transmettre à son bureau le contenu de cette conversation et le Maire espère un dénouement heureux dans cette affaire. A suivre...

■ **Projet de centrale solaire : Propositions du Conseil de Développement du Pays de Pontivy.**

■ **Suite de la réunion avec le Conseil de Développement (Lucie Guillaume et Julien Fortel)**

□ **Informations et proposition du Conseil de Développement du Pays de Pontivy.**

Mail de Julien Fortel - Relais Local Energies Renouvelables Citoyennes

Pour faire suite à notre rencontre du 12 janvier dernier, j'ai eu l'occasion d'échanger hier avec Marie Guichaoua du bureau d'étude Energies Ouvertes dont je vous avais parlé.

Ce bureau d'étude est né dans le pays de Redon en 2011 pour accompagner les projets éoliens citoyens. Leur expertise particulière réside dans le développement de projets éoliens et photovoltaïques avec les parties prenantes locales, ils sont assez reconnus pour ça. (Dans notre secteur, ils ont déjà travaillé avec Pontivy Communauté, travaillent en ce moment avec Silfiac, la CCKB, Centre Morbihan Communauté).

Nous pensons donc qu'il s'agit d'un acteur intéressant à rencontrer dans le cadre d'un éventuel projet photovoltaïque citoyen sur votre ancien terrain de football.

Qu'en pensez-vous ? Peut-on essayer d'organiser un rdv en présence de Mr Cabon et tout autre interlocuteur pertinent intéressé au sein de la future équipe municipale ?

*Je vous remercie par avance pour votre retour et vous souhaite un excellent week-end.
Bien cordialement.*

Conseil de développement du Pays de Pontivy : Proposition suite rdv projet PV terrain de foot

Bonjour à vous,

Lors de notre rendez-vous nous avons évoqué le double objectif de nos actions portées sur les énergies citoyennes :

- Mobiliser les citoyens, les habitants
- Mobiliser les élus

Quel que soit l'objectif nous ressentons le besoin d'identifier des sites où les acteurs peuvent se projeter. Sur notre territoire, nous n'avons pas encore d'expérience de ce type de projet mais comme mentionné lors de nos échanges il y a plusieurs exemples inspirants sur d'autres coins de Bretagne.

Ces différents constats nous amènent à vous proposer l'action suivante : Organisation d'un évènement sur les Enr citoyennes sur le terrain de foot de Saint-Connec début juillet 2026. Evènement qui s'adresserait au grand public et aux élus. Cet évènement serait l'occasion de réunir des collectifs pour témoigner de leur expérience, des fournisseurs d'énergie comme Enercoop qui ont l'expérience sur ces projets... et plein d'autres que nous n'avons pas encore listé.

Conscients du calendrier électoral et de l'impossibilité d'apporter une réponse définitive tant que la nouvelle équipe est installée, nous vous soumettons néanmoins l'idée pour avoir votre ressenti.

L'idée étant de construire dès à présent le contenu de cet évènement avec l'espoir que cela puisse se faire sur Saint-Connec (mais si toutefois cela n'était pas possible nous aurons identifié un plan B)

En commençant dès maintenant cela nous permet d'en parler aux acteurs que nous rencontrons et de s'assurer de leur disponibilité.

Ce calendrier semble soutenu mais atteignable dans le délai imparti, nous pouvons vous assurer d'avoir les moyens humains pour sa mise en œuvre. Si sa programmation devait se faire après septembre nous ne pouvons pas nous engager puisque nos financements sont fléchés jusqu'à fin septembre.

Qu'en pensez-vous ?

Si vous le souhaitez je peux convenir d'une visio pour que l'on en discute de vive voix.

Merci par avance pour votre retour et bonne après-midi à vous.

Cdt, Lucie GUILLAUME, Coordinatrice et animatrice du Conseil de développement - 06.42.19.92.14.

■ **Point de vue de Stéphane Le Corronc (Services Energie de Pontivy Communauté) concernant les propositions du Conseil de Développement.**

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre proposition. Toutefois, l'action proposée ne correspond pas à nos attentes.

Aussi, nous souhaitons que vous nous soumettiez une nouvelle proposition visant à :

- définir des schémas organisationnels, économiques et juridiques, en prenant en compte les différents intérêts et

attentes (développement indépendant, gouvernance partagée, autoconsommation collective, financement participatif, etc.), et en vous appuyant sur des exemples concrets et parlants pour les élus ;

-au regard des orientations politiques retenues, accompagner un groupe de citoyens locaux souhaitant s'engager afin de définir les contours d'une structure porteuse (association, société, ...), permettant de créer un cadre d'échange avec la collectivité.

Nous vous remercions par avance et restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Avis du Conseil Municipal : *Le Conseil Municipal, après débat, se montre plutôt d'accord avec le point de vue de Stéphane Le Corronc, du Service « Energie » de Pontivy Communauté. Il estime qu'une information claire et précise, la plus exhaustive possible, doit préalablement être faite auprès des (futurs) élus et de la population (Réunion publique ?). Il conviendra alors, si au regard de ces informations, les élus et un groupe de citoyens locaux souhaitent s'engager dans un tel projet, de les accompagner dans la définition d'une structure porteuse permettant d'évoluer sereinement. En cette fin de mandat, le Conseil actuel s'en remet aux futurs élus pour porter (ou non) ce projet qui leur paraît intéressant et sans doute fédérateur, autour d'un sujet d'actualité et de société.*

■ Recensement 2026

Le recensement s'est terminé un peu en avance, le lundi 9 février. Cela s'est bien passé. A priori, la population reste stable (268 Bulletins Individuels recensés), voire en légère progression et rajeunit (nombre de naissances important depuis plusieurs années et notamment en 2025 - 7 naissances).

Constat : 25 résidences secondaires - 19 logements vacants.

Un travail sera peut-être à envisager concernant l'imposition des résidences secondaires (Taxe d'Habitation) et sur les logements vacants, potentiellement réhabilitables en logements locatifs ou à proposer à la vente.

■ Bilan des intempéries de janvier.

Les intempéries de janvier ont laissé des traces : Fossés remplis, ponts bouchés et routes très abimés par endroits...

Des travaux d'urgence ont été réalisés, d'autres sont à prévoir rapidement : curage (ETA Dubois), débouchage des ponts (Triskel), travaux sur revêtement de route (renforcement et point à temps).

Au budget, il faudra prévoir une somme plus importante dans ce domaine, en fonctionnement.

Avis du Conseil Municipal : *Favorable*

■ Urbanisme : Constat d'infraction au Code de l'Urbanisme

Le Maire fait part au Conseil que, suite à la réception d'une correspondance anonyme, le service Urbanisme de Pontivy Communauté l'a informé d'une suspicion d'infraction au Code de l'Urbanisme à l'encontre d'un administré.

Il a aussitôt lancé une procédure invitant, dans un premier temps, par lettre recommandée avec accusé de réception, transmise le 03-02-26, le mis en cause à déposer une demande de Permis de Construire, pour régularisation.

Celui-ci a quinze jours, à compter de la réception du courrier pour engager une démarche (18-02-26).

A défaut, un nouveau courrier lui sera adressé pour lancer la procédure et un PV d'infraction au Code de l'Urbanisme sera dressé et transmis au Procureur de la République.

Deux demandes de régularisation de permis ont été déposées ce jour, par l'intéressé.

■ Installation classée pour la protection de l'environnement - GAEC de Beauséjour

■ Avis du Conseil Municipal (Voir Modèle ci-dessous)

Rapporteur : M. le Maire

Note explicative de synthèse :

Une consultation du public est ouverte pour une demande d'autorisation environnementale au titres des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par

le GAEC de Beau Séjour pour la restructuration interne avec augmentation de l'effectif porcin sur le site de Bernoué à Saint-Connec à 3 179 emplacements, la diminution de l'effectif sur le site de Louarc'h à Saint-Connec, l'arrêt du site de Lotavy à Saint-Guen / Guerlédan.

Le projet est soumis à évaluation environnementale. Communes concernées : Guerlédan, Le Quillio, St-Gilles-Vieux-Marché, St-Caradec et Kergrist.

L'avis du conseil municipal est à communiquer aux services de l'Etat (DDPP) pour le 1^{er} février 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable à la demande présentée.

L'avis de consultation du public sera annexé à la présente délibération.

Avis du Conseil Municipal : *adopté à l'unanimité*

■ Réunion publique prévue, Salle Polyvalente, le mercredi 18 février, à 18h, à la Mairie ou à la Salle Polyvalente.

■Convention Intercommunale de Guerlédan

■Présentation du budget prévisionnel 2026.

Voir documents présentés par la Mairie de Guerlédan.

■Validation de la convention 2026

Avis du Conseil Municipal : Avis favorable à l'unanimité.

Montant total de la participation communale, compensée en partie par « l'Attribution de Compensation » de Pontivy Communauté : 11 877.75 €.

■Affaires diverses.

■Achat d'un connecteur Berger-Levrault (Délibération reportée).

Rappel : Afin de faciliter le travail de la secrétaire, il est proposé de souscrire un contrat « BLES - BL.CONNECT » avec la société Berger-Levrault, dans les conditions suivantes :

-BL.connect Données sociales e.magnus : Pu : 39.95 € HT /an, sur 3 ans = 119.85 € HT

-Pack Adhérent Instance - Tarif : 50 € HT/ an, sur 3 ans = 150 € HT.

-Total tarif annuel = 89.95 € HT.

La mise en service sera assurée par le CDG22.

Avis du Conseil Municipal : Avis favorable à l'unanimité.

■Loyers impayés : Le point sur la situation.

Un courrier recommandé avec AR sera à transmettre pour rappeler que le bail est rompu depuis le 18 décembre 2025 et le locataire devra quitter le logement le 31 mars 2026 (fin de la période hivernale). Les sommes dues seront bien entendu à régler avant le départ.

De plus, le locataire semble absent depuis 15 jours - trois semaines, la porte-fenêtre restant ouverte de façon à laisser ses 5 chats (et peut-être d'autres) entrer et sortir à leur guise. Qui les nourrit et dans quel état sera rendue la maison, lors de son départ ?

Une plainte pour bruits durant la nuit, causé par des bagarres de chats a été reçue en mairie.

Il semblerait qu'également, beaucoup de chats soient présents dans le lotissement, causant un certain nombre de désagréments...

Le locataire, qui semble-t-il « fait ce qu'il veut chez lui », se moque réellement de la Municipalité alors qu'il s'est engagé, par écrit, à rembourser ses dettes avant le 15 décembre dernier. Il n'en a bien entendu rien fait et on se demande pourquoi il continue de louer puisqu'il n'occupe pas, ou peu souvent, l'habitation.

■Service Education à l'Environnement de Pontivy Communauté : Programme des animations environnement estivales

■Participation ou non souhaitée par la commune ?

Avis du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'organisation d'une animation estivale, dans la catégorie « Atelier bricolage-manuel-artistique ».

■Achat d'écharpes pour le prochain mandat :

□1 Echarpe de Maire

□1 Echarpe d'adjoint (pour les trois)

Il est convenu d'acheter une écharpe 180 cm (Ottoman) de Maire (glands or) et une d'Adjoint 180 cm (gland argent), avec pochette vierge simili cuir au prix de 39 € HT pièce, auprès de la société « Sprint ».

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

■Haie du Cimetière :

Il va être compliqué, compte tenu des fortes pluies, d'intervenir sur la haie, à partir du cimetière. Nous devons la rabattre mais il semble que l'on doive remettre ce projet à plus tard. Il faudra cependant la tailler, avant la mi-mars, et, vu sa hauteur, cela ne va pas être facile.

Proposition : Achat éventuel d'un taille-haie avec perche ?

Avis du Conseil Municipal : Des devis seront sollicités.

■Autres affaires diverses.

□Le Maire déplore de nouveaux graffitis et jets de d'excréments sur les murs des toilettes publics.

Une plainte pourrait être déposée...